

Bilan du comité de dotation Année 2012

Le comité de dotation en est à sa 2^e année d'existence et l'année s'est, une fois de plus, terminée sur une bonne note. En effet, les membres du comité sont unanimes : le projet pilote de 2 ans convenu lors de la médiation de 2010 aura démontré la valeur ajoutée de la raison d'être de ce comité. En effet, les deux parties ont pu échanger, au fur et à mesure, sur les dossiers problématiques en ayant une compréhension commune qui permettait de dégager des pistes d'amélioration.

Notre bilan 2012 :

- 43 rencontres entre les membres du comité se sont tenues;
- 41 gestionnaires ont participé à ces rencontres pour venir exposer leur problématique de recrutement ou pour partager des points d'informations (+ 41%);
- Implication des partenaires d'affaires à certains moments;
- Participation et implication d'autres conseillères de l'équipe acquisition de talents (formation, sensibilisation);
- 20 lettres d'entente convenues entre l'employeur et le syndicat (TI : 55%, Finances : 15%, L&D : 10%, Immobilier : 10% et Commercialisation : 5%)
- Diminution des griefs de 80% par rapport à l'année 2011 (2 griefs en 2012).

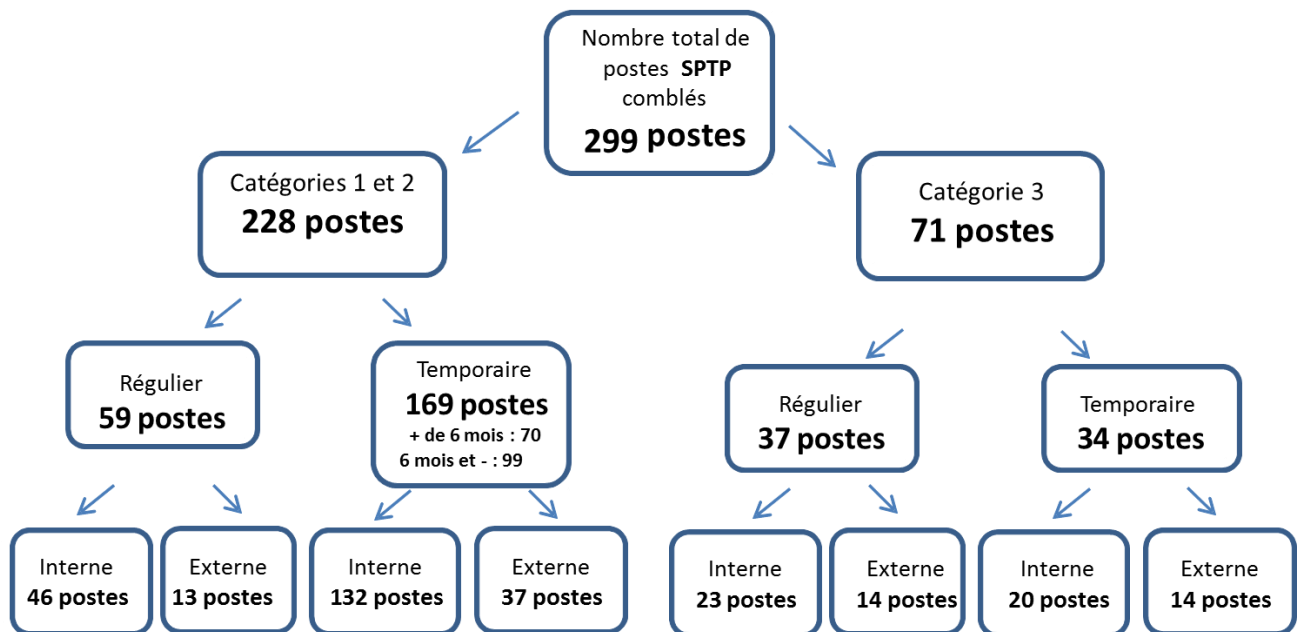
Les principaux sujets des lettres d'entente sont :

- Date de début dans les nouvelles fonctions;
- Prolongations de mandats ou d'affectations temporaires au-delà des délais prévus;
- Octroi d'un poste à un employé malgré qu'il ne rencontre pas toutes les qualifications;
- Octroi d'un poste à un employé malgré qu'il est en période d'essai;
- Affectation temporaire sans affichage pour raison d'expertise spécifique;
- Affectation temporaire malgré que le poste ne représente pas une promotion;
- Entente sur le positionnement salarial d'une employée;
- Admissibilité des salariés en transfert lors de poste temporaires de plus de 15 mois ;
- Prolongation du délai de 45 jours où un poste devient vacant pour aviser le syndicat de sa reconduction ou son abolition afin de permettre une réflexion et une révision de la description de poste;
- Octroi d'un stage rémunéré à un employé régulier SPTP dans un poste de promotion dans le cadre de l'obtention d'un diplôme universitaire.

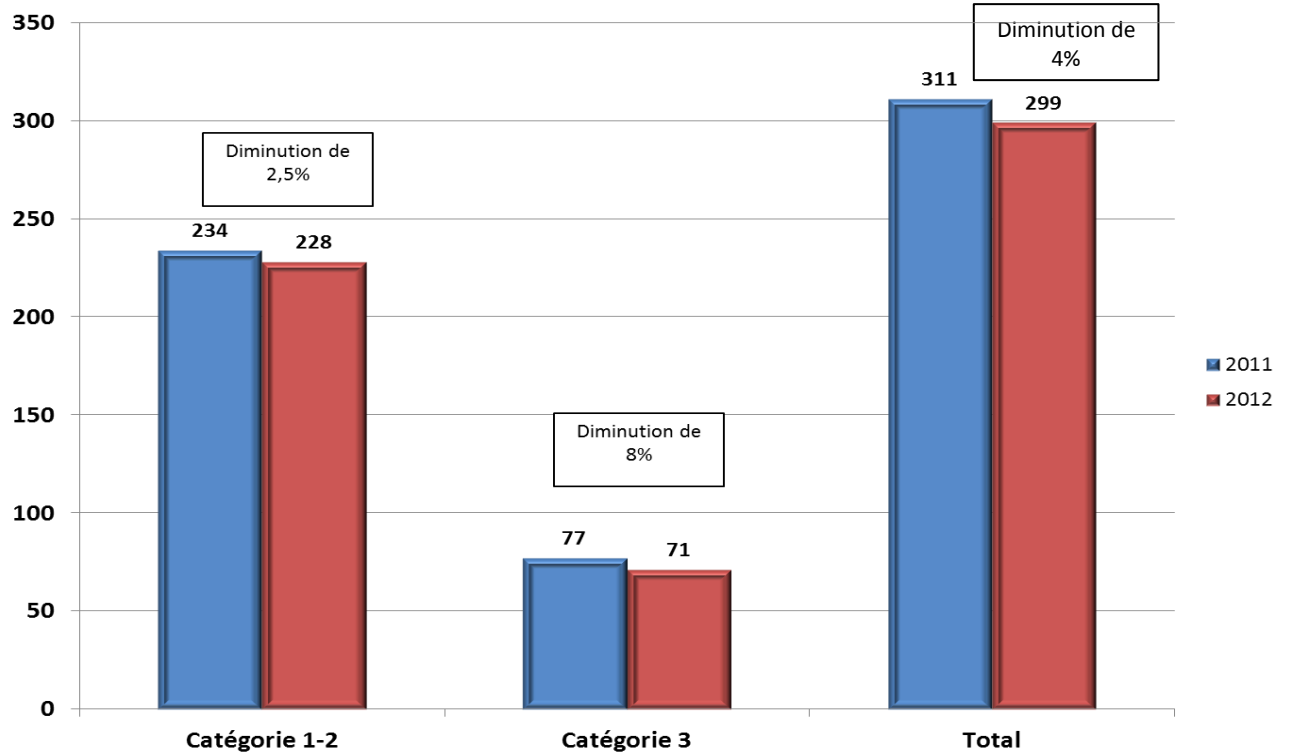
Constats du comité de dotation :

- La difficulté de respecter le délai de 15 jours ouvrables pour débiter dans les nouvelles fonctions suivant la date où le candidat est retenu;
- Difficulté de recruter des candidats pour certains postes en raison de nos échelles salariales;
- La restriction pour les postes temporaires qui sont comblés uniquement par des salariés pour qui cela représente une promotion;
- La restriction pour les salariés ayant obtenu un poste par affichage de ne pouvoir postuler avant que 12 mois se soient écoulés, sauf s'il s'agit d'une promotion;
- La durée de la période de familiarisation de 2 mois : délai très court pour évaluer les candidats.

Quelques statistiques concernant les postes comblés pour l'année 2012 :



Nombre de postes SPTP comblés - Comparatif



Les membres du comité,

Magalie Cartier
Julie Ripeau

Hélène Daneault
Jonathan Vachon

Janvier 2013